

EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL
SPECIFIQUE FLEURET

- 1 - Dans une attaque composée, l'adversaire a droit à la riposte :
- s'il trouve le fer dans une des feintes
 - s'il pare la phase finale de l'attaque uniquement
 - s'il fait tomber l'attaque dans le vide en reculant
- 2 - L'attaquant seul est touché :
- ne trouvant pas le fer, l'attaqué fait une riposte simple directe.
 - dans une attaque composée, s'il est arrêté avec un temps d'escrime avant son action finale
 - après la parade riposte, qui ne touche pas, il effectue une remise avant la remise de riposte
- 3 - Une touche qui arrive en surface non valable :
- n'arrête pas la phrase d'arme
 - n'est pas comptée valable, mais a pour conséquence de remettre les tireurs en garde à leur ligne
 - n'est pas comptée comme touche valable, mais arrête la phrase d'arme et annule toute touche portée ensuite
- 4 - Si, en cherchant le fer adverse pour l'écarter, l'attaquant ne le trouve pas :
- il garde la priorité
 - la priorité passe à l'adversaire
 - il garde la priorité s'il fait une fente en même temps qu'il cherche le fer
- 5 - L'attaqué seul est touché :
- si, au lieu de parer, il tâche d'esquiver, mais sans y réussir
 - s'il réussit une parade et riposte
 - si, sur une attaque composée, il fait un arrêt en ayant l'avantage d'un temps d'escrime